

De Source Sûre



Édito

pages

<i>Vie municipale</i>	2
<i>Etat civil</i>	9
<i>Vie associative</i>	10
<i>Les infos</i>	12
<i>Armistice 1918</i>	13

Chères Vauginoises, chers Vauginois,

Nous espérons que vous avez passé un bel été à la fois reposant et festif. Nous remercions les bénévoles du comité des fêtes et les commerçants qui ont su encore une fois proposer des activités divertissantes et sympathiques pour animer nos vacances.

Pendant ce temps, l'équipe municipale a préparé la rentrée. Les travaux de rénovation du réseau d'eau de la place étant terminés, son réaménagement débutera le 17 septembre. Nous vous prions de vous référer aux arrêtés de réglementation de la circulation et de les respecter afin de préserver votre sécurité et celle du chantier. Nous sommes conscients que la gêne occasionnée par ces travaux pour les riverains sera importante, mais elle est provisoire et nous permettra ensuite de bénéficier d'une très belle place piétonne pour les vacances de Noël !

Cette année, l'école a bénéficié de nouveaux investissements : équipements du Plan Numérique Rural (PNR) (vidéo projecteur interactif, tablettes numériques, PC...), meubles pour améliorer l'organisation de la classe des CE-CM, isolation thermique du hall d'entrée, travaux de peinture. Et enfin, les terrasses de la cour ont été entièrement carrelées.

Toujours pour l'école, avec le passage à 4 jours, les activités périscolaires sont un peu allégées mais toujours actives : arts plastiques, chant, jeux encadrés et activités sportives extérieures, animées par des intervenants extérieurs et le personnel municipal.

Enfin, pour une meilleure isolation phonique nous avons remplacé le faux plafond et mis en conformité le réseau électrique de la maison commune.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très agréable rentrée !

Philippe AUPHAN

Vie municipale

Les comptes rendus détaillés des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la mairie de VAUGINES.

www.vaugines.fr

Résumé - conseil municipal du 17/05/2018

Ordre du jour

- modification du tableau théorique des effectifs suite à un avancement de grade et à la réorganisation des temps scolaires
- contrôles techniques des points d'eau incendie
- décision modificative au budget primitif
- choix de l'entreprise pour les travaux de la place

♦ **Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la réorganisation des temps scolaires pour la rentrée 2018 il convient de porter la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique de 2ème classe non titulaire à 14 heures

Il propose également de transformer des emplois destinés à répondre aux besoins permanents de la collectivité en matière d'avancement de grade

Il demande au conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 VU la délibération n°5 / 2017 du 3 février 2017 modifiant le tableau des effectifs,
 VU l'avis du comité technique paritaire 20 mars 2018

Considérant les motifs évoqués ci-dessus,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide à l'unanimité :

Pour la réorganisation des services scolaires à compter du 1er septembre 2018,

- la création d'un poste d'adjoint technique non titulaire de 14 heures hebdomadaires et la suppression du poste d'adjoint technique non titulaire de 11 heures hebdomadaires.

Pour permettre la nomination d'agents bénéficiant d'avancement de grade,

- la création d'un emploi d'ATSEM principale de 1ère classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires à compter du 1er juin 2018
- la suppression d'un emploi d'ATSEM principale de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires.

D'harmoniser et de modifier le tableau des effectifs théoriques du personnel en conséquence.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits à l'article 6411 du budget

♦ **Choix des entreprises pour les travaux de la place de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de réaliser des travaux pour l'aménagement de la place de la mairie.

Il précise qu'une consultation d'entreprises a été lancée et que la procédure réglementaire relative aux MAPA a bien été réalisée.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié dans le journal d'annonces légales, le TPBM n°1224 du 7 mars 2018, avec une remise des offres pour le 13 avril 2018 jusqu'à 16h00.

Monsieur le Maire indique que la commission MAPA s'est réunie une première fois le 20 avril 2018 pour procéder à l'ouverture des plis, et

une seconde fois le 17 mai 2018 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le conseil départemental de Vaucluse.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport d'analyse et le classement des offres et propose au conseil municipal de retenir l'offre de l'entreprise AMOURDEDIEU à ANSOUIS d'un montant de 162 997,50 € HT qui apparaît économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce choix,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le choix de l'entreprise AMOURDEDIEU à ANSOUIS d'un montant de 162 997,50 € HT
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

◆ Indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Considérant que les communes de moins de 1000 habitants, sont tenues d'allouer à leur premier magistrat l'indemnité maximale prévue par la loi

pour la strate démographique à laquelle appartient la commune (art. L.2123-20-1, I, 2^e alinéa du CGCT).

Considérant qu'un seul conseiller municipal bénéficie d'une délégation de fonction depuis le 1er mai 2018.

Considérant que l'indemnité des conseillers est comprise dans l'enveloppe globale maire et adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (éventuellement) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : 26.5 %.

Adjoints : 8.25 %.

Conseiller municipal : 4.50 %.

Résumé - conseil municipal du 06/07/2018

Ordre du jour

- acquisition parcelles pour extension du cimetière
- participation financière LMV pour travaux d'investissement
- Contrat Départemental de Solidarité Territoriale
- équipement numérique de l'école, signature d'une convention avec le rectorat
- décision modificative au budget primitif
- mise à jour du tarif de location de l'ancienne école
- convention pour la mise à disposition de la salle polyvalente de l'école pour activités extra scolaires du mercredi
- motion compteur LINKY

◆ Extension du cimetière

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le cimetière communal ne dispose plus aujourd'hui que d'un espace disponible très réduit et qu'il est donc nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions existantes et à venir.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser l'extension du cimetière actuel en acquérant

les parcelles :

- B 1127 d'une superficie de 1462 m² appartenant à monsieur Claude BLANC et monsieur Gérard BLANC

- B 1125 d'une superficie de 770 m² appartenant à monsieur Michel ALAMELLE

Ces propriétaires ayant donné leur accord au prix de 5 €/m²

Conformément aux articles L2223-1 et R2223-1 du CGCT, le conseil municipal dispose d'une pleine et entière liberté de décision en la matière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve ce projet et :

- décide de procéder à l'extension du cimetière communal
- autorise monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles B1127 et B 1125 au prix de 5 € le m² et à signer tous documents afférents.
- décide de demander une participation à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV).

♦ Participation financière de la communauté d'agglomération Monts de Vaucluse – convention 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, dans le cadre de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités

locales, l'article L. 5214-16 alinéa V du CGCT, prévoit la disposition suivante :

« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours. »

En vue de mettre en œuvre des objectifs communs en matière d'aménagement du territoire et de qualité de vie, LMV met à la disposition de la commune de VAUGINES une dotation annuelle de 15 375 €, en vue de financer les opérations énoncées ci-dessous.

Désignation des opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée	Taux en %	Subvention de LMV 2017
Subvention d'investissement			
Acquisition terrain pour extension du cimetière	11 410,00 €H.T.	50 %	5 705,00 €H.T.
Pose de carrelage terrasse école	4 590,00 €H.T.	50 %	2 295,00 €H.T.
Travaux de voirie	14 750,00 €H.T.	50 %	7 375,00 €H.T.
TOTAL	30 750 €H.T.	50%	15 375 €H.T.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention fixant les modalités et conditions de versement de ce fonds.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la dotation annuelle de 15 375 € de LMV pour financer :

- l'acquisition de terrains pour l'extension du cimetière
- les travaux de voirie
- la pose de carrelage sur la terrasse de l'école
- autorise monsieur le Maire à signer la convention financière entre la commune et LMV.

♦ Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 avenant n°2

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le département a mis en place un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) pour la période triennale 2017-2019 à destination des communes de moins de 5000 habitants.

A ce titre il a été attribué à notre commune une subvention de 109 200 € pour une dépense subventionnable de 156 000 € HT dont 10 % sera réservée au financement répondant aux critères d'éligibilité du dispositif en faveur du patrimoine. La commune a sollicité en 2017 une subvention de 36 400 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter en 2018 une subvention de 15 495,58 € en vue de la réalisation des investissements énoncés ci-dessous :

Avenant n°2 2018	Montant dépense subventionnable	Montant de la subvention
Travaux fontaine part patrimoine	15 300,00 €	10 710,00 €
Isolation phonique maison commune	4 236,54 €	2 965,58 €
Jardin du souvenir cimetièrre	2 600,00 €	1 820,00 €
	22 136,54 €	15 495,58 €

Le conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite l'inscription au titre du CDST des projets suivants :

- 1- restauration de la fontaine de la place de la mairie
- 2- isolation phonique de la maison commune
- 3- création d'un jardin du souvenir au cimetière

pour un montant total de travaux de 22 136,54 €

- précise que ces projets ne relèvent pas de la compétence de LMV

- autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec le conseil départemental.

- approuve le plan de financement ci-joint des projets pour laquelle la subvention est sollicitée

◆ **Projet école numérique**

Le ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à projets auprès des collèges, en association avec des écoles élémentaires, pour développer les pratiques numériques et l'utilisation de ressources d'apprentissage innovantes.

Le projet vauginois, construit en partenariat avec la direction académique des services de l'Education Nationale et les équipes pédagogiques concernées a été retenu, permettant à la commune de VAUGINES de bénéficier d'une participation financière de l'Etat pour l'achat de tablettes tactiles et d'un vidéoprojecteur interactif.

Ces tablettes seront utilisées par les 2 classes de l'école pendant le temps scolaire mais aussi par le périscolaire sur les plages horaires autour de la classe. L'équipe enseignante souhaite mettre en place un Espace Numérique de Travail (ENT) qui facilitera la communication avec les familles comme cela sera aussi le cas au collège.

Ce projet permet un vrai travail collaboratif, il favorise les échanges, tout cela au service de la réussite de l'intégration future de nos élèves dans le collège du secteur

Le montant prévisionnel du projet est évalué à 7 392,00 € HT, en investissement et sera financé à hauteur de 50 % par l'Etat et 50 % en autofinancement communal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ce plan de financement et de l'autoriser à signer la convention de partenariat « écoles numériques innovantes et ruralité » avec l'inspection académique.

Après avoir délibéré :

Le conseil municipal à l'unanimité,

- adopte le plan de financement du projet "écoles numériques innovantes et ruralité"

- autorise monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'inspection académique



◆ **Décisions modificatives au budget primitif de la commune**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que compte tenu des subventions accordées pour les travaux de la place il convient de faire des ajustements au budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2018

EN DEPENSES
CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2183	10001	Matériel de bureau et informatique	4000,00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21783	10001	Matériel de bureau et informatique	4000,00 €

- de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2018

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2128	10016	Autres agencements et aménagements de terrain...	-1 155,25
21	2128	ONA	Autres agencements et aménagements de terrain...	-19 000,00
21	2116	10006	Cimetières	2 400,00
20	202	ONA	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	4 000,00
21	2183	10001	Matériel de bureau et matériel informatique	2 100,00
21	21312	10001	Bâtiments scolaires	6 940,00
20	2031	ONA	Frais d'études	6 000,00
21	2151	10002	Réseaux de voirie	2 500,00
Total				3 784,75 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1321	10001	État et établissements nationaux	3 696,00
13	1323	ONA	Départements	-20 905,00
16	1641	OPFI	Emprunts en euros	-32 000,00
13	1331	10016	Dotation d'équipement des territoires ruraux	52 993,75
Total				3 784,75 €

◆ Décision modificative au budget eau et assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les subventions demandées pour les travaux sur le réseau d'eau potable ont été attribuées et propose au conseil municipal de les intégrer au budget de l'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide
 - de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2018

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21531	10011	Réseau adduction eau	26 855,10
21	21532	10011	Réseau assainissement	2 767,90
total				29 623,00 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
13	1318	10011	Subvention Agence de l'eau	14 711,00
13	1313	10011	Département	14 912,00
total				29 623,00 €

♦ **Mise à jour du tarif de location de l'ancienne école**

Considérant la demande des associations utilisatrices de l'ancienne école, monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait de rajouter un tarif de location de l'ancienne école pour les utilisations ponctuelles des associations vauginoises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- modifie le tarif de location de l'ancienne école comme suit :

Utilisation ponctuelle :

Pour les particuliers (goûter) :

- 20 euros pour les Vauginois uniquement pour une location de 13h à 18h

Pour une formation, assemblée générale, réunions diverses (forfait une journée)

- 50 euros

Pour une exposition (forfait week-end à partir le 13h30 le samedi jusqu'à 20h le dimanche)

- 60 euros pour les Vauginois uniquement

Pour les associations vauginoises :

- 30 euros pour la journée (8h-17h)

- 20 euros la demi journée (jusqu'à 12h30 et à partir de 13h l'après-midi)

- 100 euros la semaine

Utilisation annuelle :

Pour les associations :

- 15 euros par mois pour un forfait de 1h d'utilisation semaine

- 28 euros par mois pour un forfait de 1h à 3h d'utilisation semaine

- 50 euros par mois pour un forfait de 3h à 6h d'utilisation semaine

- 60 euros par mois pour un forfait de 6h à 8h d'utilisation semaine

Prêt gracieux aux Vauginois pour une activité gratuite n'excédant pas 3 heures

♦ **mise à dispositions de deux salles de l'école primaire pour activités extrascolaires**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la mise en place d'activités extrascolaires le mercredi.

Il propose de mettre à titre gracieux les deux salles situées au 1er étage de l'école à disposition des associations proposant ces activités selon certains critères bien définis :



- uniquement pour des activités culturelles et sportives concernant des enfants de VAUGINES et alentours

- proposition d'un tarif préférentiel pour les enfants scolarisés ou habitant à VAUGINES, préalablement discuté et en accord avec la commune

- uniquement pour des activités durant les périodes scolaires (pas d'activité durant les vacances de Toussaint, Noël, d'hiver, de Printemps et vacances d'été)

- convention signée pour 10 mois et prenant effet début septembre de chaque année

- l'association s'engage à participer gratuitement à au moins une activité publique sur la commune (par exemple : restitutions publiques, rayonnement événementiel, démonstration, animations, portes-ouvertes ...)

Une convention précisant les modalités de mise à disposition de ces salles devra être signée par les utilisateurs.

Après avoir pris connaissance de cette convention et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire :

- à mettre gracieusement les deux salles situées au premier étage de l'école à disposition des associations proposant des activités culturelles ou sportives pour les enfants de VAUGINES et alentours.

- à signer la convention d'utilisation de ces salles avec les associations.

◆ Convention jardin partagé

Monsieur le Maire rappelle la mise à disposition, à titre gracieux et révocable, de l'association "si l'on semait", d'un terrain cadastré B1545, nommée "Jardin de Valentine", d'une superficie de 2448 mètres carrés, pour un usage de jardin partagé.

Une convention précisant les modalités de mise à disposition par la commune de Vaugines et constituant une autorisation d'occupation du domaine public accordée à l'association à titre gratuit pour lui permettre d'y mener les activités décrites à l'article 2 a été rédigée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention. Après avoir pris connaissance de cette convention et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation et d'usage du jardin partagé avec l'association "si l'on semait".

◆ Motion compteur Linky

Considérant la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique qui instaure le déploiement de compteurs nouvelle génération Linky par les sociétés en charge de la gestion du réseau de distribution de l'électricité en France.

Considérant l'objectif d'équiper 35 millions de foyers en France d'ici 2020 et que 7 millions de compteurs ont déjà été installés dans notre pays.

Considérant l'objectif principal de ce déploiement, qui trouve son origine dans une directive du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 (2009/72/CE), et qui vise à offrir de nouveaux services à distance et à favoriser la réduction des consommations d'énergie.

Considérant le déploiement du compteur Linky sur le territoire communal initié en 2017.

Considérant le débat public qui s'élève toujours plus depuis l'instauration des compteurs Linky en France.

Considérant les arguments sécurisants d'Enedis vis-à-vis des opposants du compteur Linky, l'avis de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) selon lequel le compteur Linky fournit des avantages en termes

de comptage et de gestion du réseau électrique, de maîtrise des pointes de consommation, voire de diminution du contenu CO2 du kWh électrique et le positionnement de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail) selon lequel les risques sanitaires sont peu probables.

Considérant les refus de l'Assemblée nationale et du Sénat de reconnaître le droit aux consommateurs de s'opposer le compteur Linky.

La commune de VAUGINES prend acte que son conseil municipal ne peut s'opposer juridiquement au déploiement sur son territoire communal des compteurs Linky, eu égard à la nature de service public de la distribution d'électricité en France reconnue par les tribunaux administratifs dans le cadre des contentieux introduits à l'encontre des villes s'opposant au déploiement des compteurs Linky.

Considérant la persistance d'un débat public clivant en France et le maintien d'une confusion quant aux impacts dans différents domaines de compétence : santé publique, économie, droit à la vie privée, sécurité, environnement.

Considérant l'information relayée par la presse selon laquelle Enedis serait enclin à réinstaller d'anciens compteurs dans certaines communes où les oppositions s'avéraient résistantes.

Considérant enfin le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) émanant de l'Union Européenne et qui entre en vigueur le 25 mai 2018, consacrant le consentement

des personnes au traitement de leurs données.

Sur la base du principe de précaution, la commune de VAUGINES demande au conseil municipal d'adopter une motion enjoignant Enedis :

- à respecter la volonté des personnes qui expriment leur refus d'installer le compteur Linky à leur domicile,
- à développer une communication sur les modalités de déploiement sur le territoire communal.

Le conseil municipal invite les administrés à faire connaître à leur fournisseur d'énergie leur opposition éventuelle au déploiement des compteurs Linky.

Entendu l'exposé de son rapporteur, tous les membres du conseil municipal soutiennent la motion proposée.



♦ Rectification de la délibération n°18 2018

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°18 du 13 avril 2018 l'autorisant à signer le bail commercial avec les gérants du bar de la fontaine.

Il informe le conseil que la délibération comporte une erreur sur la surface de l'appartement qui est de 55,465 m² et non de 65 m².

Compte tenu de la superficie de la partie habitation, il convient de modifier le montant du loyer comme suit :

- mille quatre-vingt-cinq euros et neuf centimes (1 085.09 €) mensuel hors charges réparti comme tel :
- 800 € pour la partie commerciale serait indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), et de lui faire subir par période triennale les mêmes variations d'augmentation ou de diminution.
- 285,09 € pour le logement augmenté chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers
La provision pour charge sera de 30 €.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

Etat civil

Naissances	Tyler ENCELLE Le 9 août 2018
Mariages	Jeanne-Jehane SASSENOU et Théophile BIETH le 28 juillet 2018 Xiaonan ZHAO et Philippe STELLER le 28 juillet 2018
Décès	Philippe RIGAIL le 22 mai 2018 Isabelle CHOQUARD le 8 juin 2018



Monsieur le Maire reçoit le vendredi après-midi de 17 h à 18 h sur rendez-vous

La mairie est ouverte au public :

mardi-jeudi-vendredi de 13h 30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h

Vie associative

Lire a Capello

La fin du printemps et le début de l'été ont été très riches en événements : une balade botanique, le vide-grenier traditionnel qui nous permet de vendre livres et gâteaux, une rencontre organisée par les Nouvelles Hybrides sur le parcours littéraire de Jean-Christophe BAILLY, une causerie de Denis VOLAND, psychologue, sur "Développement personnel et bien être en lien avec les neuro sciences actuelles", et une soirée sous les étoiles avec l'observation du ciel avec les télescopes de l'Astro Club de la Barben.

La sympathique fête organisée pour les 30 ans de la bibliothèque a rencontré un grand succès, grâce à la mobilisation des énergies des bénévoles. Elle devrait rester dans les mémoires comme un bon moment de convivialité.



Les 30 ans de la bibliothèque

Pour ceux ou celles qui n'étaient pas là, l'exposition sur les réalisations de la bibliothèque depuis trente ans est toujours visible et un DVD souvenir a été gravé, disponible à la bibliothèque.

Au programme des mois à venir : mi septembre une sortie botanique. Le samedi 29 septembre à 17 heures à la Maison commune, Nathalie AUPHAN présentera un diaporama "Images de MADAGASCAR". Hélène BERTIN parlera de la sculptrice Valentine SCHLEGEL. Raquel THIERCELIN, présentera l'ouvrage "Paroles orphelines : les enfants et la guerre d'Espagne" dont elle a assuré la traduction. Jean Marc BONNEL lira des extraits de son dernier livre "le Plateau".

Maison commune
29 septembre à 17h
images
de
MADAGASCAR

Les jeux de société pour adultes reprendront en septembre. Elisabeth et Jocelyne organiseront les animations pour les enfants le mercredi de 16h30 à 18h. Et bien sûr de nouveaux livres vous attendent.

Toutes les dates des événements sont communiquées par mail et affiches.

Si vous êtes nouveau venu à Vaugines, n'hésitez pas à venir découvrir nos différentes activités.

Pour être tenu au courant des manifestations indiquez nous votre adresse e-mail et nous vous enverrons nos informations : bibliotheque@vaugines.net

Bibliothèque place Capello, 84 rue Vieille 04 90 77 28 13

Horaires d'ouverture : Mardi et jeudi 16 h à 18 h - Mercredi 16 à 19 h - Samedi 17 à 19 h (horaire d'été) et 15 à 17 h (horaire d'hiver à partir du 3 novembre).

Atelier broderie, c'est la rentrée

Tous les lundis de 14 h à 17 h, à l'ancienne école, venez broder, tricoter ou coudre : c'est un bon moyen de se connaître, de discuter et de recréer un "esprit village"...



Pour tous renseignements : contacter Corinne LE BRUN-FREDDI
Tél. 06 09 34 81 45 - Courriel : lebrun.freddi@orange.fr

Les champs du chant



CHANTEZ, LIBÉREZ VOTRE VOIX !

www.leschampsduchant.com

La voix est le reflet de notre être le plus profond. La voix chantée engage le chanteur dans sa globalité : corps, émotion, esprit.

Dans un contexte convivial, l'atelier vous permet de maîtriser votre "instrument voix", de développer votre créativité personnelle vocale, d'expérimenter le langage imaginaire.

↪ Respiration, jeux vocaux, technique vocale, chant spontané, improvisation et exploration vocale, interprétation - [apprentissage chants et polyphonies du monde](#)

↪ Aucune connaissance en solfège demandée, avoir juste l'envie de chanter

L'ATELIER CHANT à VAUGINES - début des cours le jeudi 27 septembre 2018

Salle commune tous les jeudis de 18h30 à 20h30 - jusqu'à 21h une fois /mois

Renseignements et inscriptions: Association Les champs du Chant - 06 82 86 95 79
Leschampsduchant@gmail.com

Les PédalouDoux

1er bilan des PédalouDoux de Vaugines (84)

Dédiés à la pratique du vélo en douceur, les PédalouDoux présentent aujourd'hui le bilan de leurs 6 premiers mois d'activités à vélo (vtc, vtt sur route, vélo-route, vélo à assistance électrique) :

Tous les samedis après-midi, les randonnées douces dites « Parpaillon » sillonnent les routes au départ de VAUGINES, soit 2 heures environ.

- Les escapades « Boulégon » les ont amenés jusqu'à MOLEGES (13), en vallée de l'Ubaye et au col de la Bonnette (04), sur le plateau de VALENSOLE.

- Le centre aéré de VILLELAURE a vécu à l'heure du vélo pendant 2 journées,

- 3 randonnées Vivons Vélo ont contribué à l'apport de fonds à l'Institut Pasteur par AG2R La Mondiale,

La reprise des activités aura lieu le samedi 8 septembre, à 13h 45, au départ du parking situé face au Boulodrome de VAUGINES, où les 3 premières sorties sont gratuites.

Infos : Michèle Picca Finaud : michmich1956@orange.fr <https://lespedaloudoux.jimdo.com/>



Les Amis de Saint Barthélemy

Des nouvelles de la poursuite éventuelle des concerts en l'église Saint Barthélemy



Nous espérons que les concerts pourront reprendre en fin d'année dans notre petite église romane, joyau de VAUGINES. Auparavant, plusieurs démarches sont nécessaires au sein de l'association "les amis de l'église St Barthélemy", entre autres, élection d'un nouveau président, rencontre avec notre nouveau curé...

Toutes personnes prêtes à s'engager peuvent me contacter.

Elisabeth VIDECOQ - fannyvidecoq@free.fr

Comité des fêtes

Deux dates à retenir, venez nombreux...

- le 23 septembre : fête du cheval
- le 31 octobre : Halloween

La Dolce Vita

Atelier enfants de découverte de la **langue** et de la **culture** italiennes à travers les jeux, école de VAUGINES

L'atelier se concentrera sur le pouvoir évocateur du jeu, sur sa propriété de créer des liens entre l'activité manuelle et le travail intellectuel afin de stimuler l'apprentissage de mots, de phrases, de proverbes et de poésies italiens.

La connaissance des traditions, des fêtes, des territoires de l'Italie fera également l'objet de certaines rencontres.

Activités envisagées

- des jeux de groupe en plein air
- des lectures bilingues à l'aide du kamishibai
- des travaux manuels à thème liés aux fêtes de Noël, carnaval, Pâques
- création d'animaux à l'aide de papier (origami et découpage) et de pâte à modeler
- réalisation d'un cahier consacré à l'alphabet avec des mots et des images
- écoute de chansons et visionnage de courts-métrages.

Horaire provisoire : mercredi de 15h30 à 16h30

horaires et prix à préciser en fonction du nombre de participants.

Solange PASSALACQUA - 41, Place de la Mairie
84160 VAUGINES - Tel. 06.41.99.35.57 - 04.86.78.57.82

LA DOLCE VITA


COURS D'ITALIEN 2018 - 2019

Ancienne école de Vaugines (84)
32 Cours Saint Louis

Cours : 55€ par trimestre / 90€ le couple
Conversation : 10€ par rencontre
Cotisation annuelle Association : 15€

Chaque trimestre se terminera par un
ATELIER de CUISINE ITALIENNE

LUNDI
niveau confirmé
17h - 18h30
18h30 - 20h

MARDI
niveau intermédiaire
17h - 18h30

CONVERSATION
2 fois par mois
le **MERCREDI**
10h - 11h30
au Café de la Fontaine
Place de la Mairie



Pour renseignements :
06.41.99.35.57
sole.passa@gmail.com
www.ladolcevita84.fr



**Une rencontre de
présentation est prévue
le 21 septembre à 18h
à l'ancienne école**

Les infos...

Conseils en architecture

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) sont des organismes investis d'une mission d'intérêt public. Créés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, ils ont pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture et de l'urbanisme et la préservation de l'environnement.



Les **CAUE** se déploient sur la quasi-totalité du territoire français au niveau départemental. Ils constituent un service de proximité gratuit à disposition des particuliers, des professionnels (architectes, artisans, etc.), des élus et des services de l'Etat.

Le **CAUE** de Vaucluse comprend des experts en urbanisme, architecture, patrimoine et valorisation des territoires.

Au sein de cette équipe pluridisciplinaire, plusieurs architectes conseillers sont répartis par secteur sur l'ensemble du département.

Ces architectes sont en mesure de vous délivrer des informations et un conseil personnalisé adapté à vos besoins.

Madame Camille PINET est l'architecte conseillère en charge de VAUGINES qui demeure à votre disposition, chaque premier vendredi du mois, pour vous orienter dans votre projet, qu'il s'agisse de la construction d'une maison ou d'une annexe, d'un local commercial, ou encore de l'aménagement d'un terrain, etc.

Afin de bénéficier de ses conseils gratuits, il convient de vous rapprocher de la mairie de VAUGINES pour fixer un rendez-vous, le plus tôt possible en amont du dépôt de votre demande d'autorisation de travaux.

Lors de ce rendez-vous qui se déroule en mairie, munissez-vous des documents (photos, plans du géomètre ou de l'architecte, etc.) permettant d'illustrer votre projet et vos attentes.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter le site du CAUE de Vaucluse (<http://www.caue84.fr>) ou de venir vous renseigner en mairie.

Célébration de l'armistice de 1918

Il y a 50 ans, le 10 novembre 1968, un de nos plus illustres présidents a dit, lors d'un mémorable discours :

" Un demi-siècle s'est écoulé sans que le drame de la grande guerre se soit effacé de l'âme ni du corps des nations, et tout d'abord de la nôtre. Telles ont été, en effet, les dimensions physiques et morales de l'épreuve que rien ne fut plus après comme il en était avant. La race humaine en vint à perdre l'équilibre qu'elle n'a pas jusqu'ici retrouvé. "

Ces paroles conservent tout leur sens encore aujourd'hui : la recrudescence de conflits armés,

entraînant des situations d'insécurité généralisées en divers endroits de notre planète, en témoignent.

C'est dans le département de l'Oise, en forêt de COMPIEGNE, près du village de RETHONDES, dans un wagon du train affecté au maréchal FOCH que fut signé l'armistice le 11 novembre 1918, par les alliés et les plénipotentiaires allemands, mettant fin à la première guerre mondiale.

Par esprit de revanche, l'armistice du 22 juin 1940, cette fois-ci demandé par la France, fut signé dans le même wagon historique placé exactement au même endroit, par la volonté d'Adolf HITLER. Le wagon fut ensuite transporté jusqu'à BERLIN, où il fut exposé une semaine devant la

porte de Brandebourg. En 1944, le wagon fut évacué vers OHRDRUF (Thuringe) où il fut détruit par les SS, sur ordre d'HITLER.

Les monuments aux morts ont été élevés, dans leur grande majorité, à la suite de la guerre. Chaque 11 novembre les populations s'y rassemblent autour des drapeaux, afin d'honorer la mémoire de leurs concitoyens morts pour la France.

A l'occasion du centième anniversaire de cet événement une grande et belle exposition sera organisée à VAUGINES, du dimanche 04 au dimanche 11 novembre, dans les locaux de la maison commune.

Cette manifestation n'aurait pas été possible sans le précieux et désintéressé concours de Jean Pierre ALAMELLE, Vauginois bien connu, passionné d'histoire et grand collectionneur. Seront exposés, de nombreux objets : uniformes, casques, armes, photographies, lettres, objets quotidiens des tranchées, documents officiels. Certains d'entre eux concernent des familles locales :

- la croix de guerre d'un ancien maire de VAUGINES, Emile TAVERNIER, né en 1884, disparu sur le front des Hauts de Meuse (sud-est de VERDUN) en septembre 1914.

- l'hommage à la nation de Lucien ALAMELLE, mort pour la France le 28 octobre 1917 au chemin des Dames.

Cette remarquable collection, aussi riche que variée, est le fruit d'une passion pour l'histoire qui anime Jean-Pierre depuis 30 ans. Il a réuni à ce jour environ 1000 objets, documents et témoignages des deux guerres.

C'est une richesse pour chacun d'entre nous, apportant une réelle contribution si humble soit-elle, au processus d'entretien du devoir de mémoire.

« Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre. »

Nous nous réjouissons de l'organisation de cette manifestation qui s'annonce d'ores et déjà, passionnante.

Au plaisir de vous y voir nombreux.



Maison commune

**exposition
du**

4 au 11 novembre

Les jardins partagés

**En juin, c'était la fête au jardinet
et en automne, c'est la saison de l'adhésion**

Le dimanche 10 juin, l'association « Si l'on semait », gestionnaire du jardin partagé de VAUGINES a fêté la réalisation de ce beau projet avec les partenaires qui l'ont soutenue et de nombreux Vauginois (es). A noter que cet automne, c'est la saison de la (ré)adhésion !

Elle était bien agréable cette inauguration officielle du jardin de Valentine (en hommage à Valentine TAVERNIER, figure du village aujourd'hui disparue), le dimanche 10 juin en fin de matinée. Même si le travail au jardin partagé n'est jamais terminé, cette inauguration marque la fin de la phase de mise en place du projet initié il y a trois ans par l'équipe municipale et régulièrement relaté dans les pages de ce bulletin.

Petit résumé : au printemps 2015 est lancée la phase de concertation pour recueillir les envies des Vauginois(es), à l'automne de la même année la phase de mise en place du projet débute grâce à l'énergie d'une quinzaine de personnes avec de nombreuses discussions autour des statuts, de la charte, du dessin du jardin, de la demande de subvention, et des démarches de la municipalité pour l'acquisition de la parcelle aboutissant début 2017 aux premiers chantiers sur le site et dès l'été aux premières plantations et récoltes.

Et nous voilà donc en 2018, presque un an après les premières plantations pour remercier toutes les bonnes volontés et partenaires qui ont contribué à la réussite de ce jardin partagé. En présence de monsieur le Maire, Philippe AUPHAN et de Marion BALLETT, représentante de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, les participants ont pu découvrir, après les discours du maire et de

Nathalie AVELLAN de l'association « Si l'on semait », les parcelles du jardin, la cabane, le fonctionnement des composteurs, puis rencontrer, autour d'un pot de l'amitié, les jardiniers et leur poser toutes leurs questions, notamment sur le choix d'une pratique culturale écologique (avec une gestion efficace de l'eau, sans produits de synthèse et attentive à l'origine des semences et plants). Le discours de M. AUPHAN a été l'occasion de rendre hommage à Jerry ALAMELLE qui a également rendu ce projet possible en vendant sa parcelle à la mairie et qui nous a quitté au début de cette année.



Outre le socle financier de la commune de VAUGINES, le conseil départemental de Vaucluse a soutenu l'acquisition de la parcelle et l'équipement matériel du jardin (cabane, irrigation au goutte-à-goutte, outils). LMV soutient l'association en fournissant du broyat et en accompagnant la démarche de compostage (fourniture des bacs et du suivi-conseil par l'association Au Maquis). Ce jardin symbolise l'engagement de la commune et de ses partenaires pour un projet innovant au cœur des enjeux écologiques et de liens sociaux qui touchent nos sociétés contemporaines.

Adhésion : bulletins à la bibliothèque et contact : silonsemait@gmail.com.

Le touch Rugby en Provence

Le club de Touch Rugby de VILLELAURE, appelé Touch Luby, a réalisé une merveilleuse saison 2017-2018 avec 80 licenciés dont la moitié d'enfants et d'adolescents, un titre de champion de Provence mixte régional (PACA) 2018, vainqueur du tournoi SUDN'TOUCH 2018, finaliste du tournoi de SUSSARGUES à côté de MONTPELLIER et terminé cinquième au championnat de FRANCE de Touch Rugby les 23 et 24 juin 2018 à NANTES regroupant l'élite du Touch Rugby français.

Il faut noter la participation en juillet 2018 aux Championnats d'EUROPE de NOTTINGHAM de quatre internationaux adultes en équipe de FRANCE et de 5 jeunes joueurs sélectionnés en équipe de FRANCE des 15 ans et 18 ans du club de Touch Luby aux championnats d'EUROPE des juniors en ECOSSE du 17 au 19 août 2018 prochains.

Le club est porté depuis un an par Gilles MAROT, présent dans le club depuis 5 ans, coach de la section adolescents et menant un staff formidable de 5 coachs enfants, de 4 coachs adultes et un conseil d'administration très dynamique. Il faut noter que trois vauginois y ont joué : Xavier RIQUE et sa fille Roxanne (joueuse de l'équipe de France des 15 ans en juillet 2017) et Cédric CHAOUI, président de ce club de 2015 à 2017, responsable de la communication, coach et joueur actuellement et responsable des compétitions de la ligue provençale TOUCH PROVENCE.

Le Touch rugby est en plein développement pour les jeunes et les moins jeunes. Il constitue un tremplin et/ou un complément au rugby à XV permettant de jouer en mixte à 6 contre 6 au toucher

sans plaquage, ni mêlée, ni jeu au pied. Il faut rappeler que ce sport provient d'AUSTRALIE et qu'il est intégré totalement au système éducatif pour apprendre le rugby de manière ludique dès le plus jeune âge pour passer à d'autres sports après.

Vous trouverez de nombreuses informations sur le site de Touch France et de Touch Provence ainsi que sur leur page Facebook. Cédric CHAOUI peut vous renseigner et même vous faire pratiquer ce sport sur le stade de VAUGINES si vous le souhaitez.



La région PACA comprend 6 clubs : MONACO, SAINT LAURENT DU VAR, NICE, TOULON, DIGNE, VILLELAURE qui s'affrontent tout au long de la saison en dehors des tournois nationaux à PARIS, GRENOBLE, TOULOUSE, LYON ou internationaux à BARCELONE, MODENE, TURIN, DUBLIN, BRUXELLES...

Le club de Touch Luby à VILLELAURE vous attend le samedi 8 septembre 2018 à VILLELAURE pour la rentrée. Pour rappel, ce club de Touch Luby est composé de 4 sections : enfants, adolescents, adultes hommes et femmes en loisirs et compétitions. Les entraînements pour les adultes ont lieu au stade de VILLELAURE tous les lundis et mercredis de 19h30 à 21h et tous les samedis de 10h à 12h, pour les adolescents le mercredi après-midi de 18h à 19h30 et pour les enfants le samedi matin de 10h à 12h.

Les entraînements du samedi matin ont lieu environ 10 fois par saison à LOURMARIN pour des raisons de disponibilité de terrain. A ce titre, nous remercions chaleureusement le club de foot et la mairie pour ce prêt gracieux et bien utile pour la continuité de nos entraînements.



Mairie de VAUGINES

Place de la Mairie - 84160 VAUGINES
Tél. 04 90 77 25 08 Télécopie : 04 90 77 12 51
Courriel : mairie.vaugines@wanadoo.fr
site Internet : www.vaugines.fr